

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 26\_011**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 20 heures,  
 Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
 sis 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : MSA ALPES DU NORD –  
DISPOSITIF « CHARTREUSE DES  
FAMILLES »**

**Date de la convocation :** Mercredi 21 janvier 2026

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36      Présents : 25      Pouvoirs : 7      Votants : 32</p> <p><b><u>Résultat des votes :</u></b></p> <p>Pour : 32      Abstention : 0      Contre : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Christine SOURIS à Anne LENFANT, Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.</p>
--	---

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** les orientations fixées lors du comité stratégique du 5 novembre 2025, spécifiquement sur la thématique la parentalité formalisée par la fiche action ;

**CONSIDÉRANT** le co-engagement en faveur de la signature de la « Charte des familles » pour une mise en œuvre au cours de la période 2026-2030 ;

**CONSIDÉRANT** le travail à mener pour la définition du plan d'actions au cours de l'année 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

**➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ***

- **AUTORISE** la Présidente à valider l'engagement du travail en coopération avec la MSA Alpes du Nord, en vue d'une demande de soutien financier auprès de la MSA Alpes du Nord déposée en 2026.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
 Le 29/01/2026

